



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 6 mai 2002**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil Municipal :  
le 25 Avril 2002

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 7 Mai 2002

**vente de bois de chauffage consécutif à la tempête du 27 décembre  
1999**

[\[Annexe\]](#)

Président :

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

*Adjoints :*

Mme Françoise BILLY, M. Alain BAUDIN, M. Gérard NEBAS, Mme Nicole GRAVAT,  
M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Guillaume JUIN, Mme Françoise  
HALAT, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Luc DELAGARDE, M.  
Joël RENOUX, M. Rodolphe CHALLET

*Conseillers :*

M. Jacques LAMARQUE, Mme Andrée CHAREYRE, M. Robert PLANTECOTE, Mme  
Danièle GANDILLON, M. Michel GENDREAU, Mme Geneviève RIZZI, Mme  
Catherine REYSSAT, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M.  
Rémy LANDAIS, Mme Catherine DEGUERCY, M. Bernard JOURDAIN, M. Gérard  
ZABATTA, Mme Isabelle RONDEAU, M. Michel PAILLEY, Mme Valérie UZANU,  
Mme Nathalie HIBERT, M. Amaury BREUILLE, Mlle Karen NALEM, Mme Jacqueline  
LEFEBVRE, M. Franck GIRAUD, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth  
BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE  
FRIANT, Mme Christabelle CHOLLET, M. Jean-Louis EPPLIN, M. Stéphane TRONEL

**Secrétaire de séance :** Karen NALEM

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Mme Marie-Edith BERNARD donne pouvoir à M. Rémy LANDAIS.  
M. Alain GARCIA donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.

DELIBERATION D20020129

**CONSEIL MUNICIPAL DU 6 mai 2002**

**Direction des Finances**

**vente de bois de chauffage consécutif à la tempête du 27  
décembre 1999**

Madame Nicole GRAVAT, Adjointe au Maire, expose :  
Mesdames et Messieurs,  
Après examen par la Commission Générale,  
Sur proposition du Maire

Par délibération en date du 18 janvier 2001, le Conseil Municipal avait décidé de mettre le bois provenant des arbres

tombés durant la tempête du 27 décembre 1999 à la disposition des associations caritatives niortaises pour faire bénéficier les familles les plus démunies.

Le bois de chauffage restant pouvait être vendu aux particuliers niortais possesseurs d'appareils de chauffage à bois ou de cheminée au prix de 30,00 F ou (4,57 €) le stère.

Il est proposé d'étendre cette vente aux habitants des autres communes.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser la vente du bois de chauffage provenant des arbres tombés durant la tempête du 27 décembre 1999 aux habitants des communes autres que Niort au prix de 30,00 F ou (4,57 €) le stère.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	45
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC

Nicole GRAVAT

[Ordre du jour](#)